

Violette Spillebout : Le courage contre l'omerta

Le Café pédagogique , 5 février 2026



Dans le sillage de l'[après-Bétharram](#), la co-rapporteure de la commission d'enquête parlementaire sur les violences faites aux enfants et co-auteure de [la proposition de loi pour renforcer et lutter contre les violences en milieu scolaire](#) revient sur le travail transpartisan qu'elle a mené avec Paul Vannier (LFI). Dans *Silences brisés, violences à l'école* (Stock, 2026), la députée Violette Spillebout (EPR) raconte les auditions marquantes, les résistances institutionnelles, le poids des lobbies et les tensions politiques. Elle défend une « culture du courage », plaide pour un pilotage renforcé des établissements sous contrat - qu'elle considère comme un partenaire. « Sans être un plaidoyer contre l'enseignement catholique », elle insiste sur la responsabilité de l'État face aux défaillances. « Le système ne doit pas écraser ces personnes courageuses »,

insiste-t-elle, convaincue qu'« il y a donc quelque chose qui change ».

Vous parlez d'un plaidoyer pour l'enfance et d'une culture du courage. Avez-vous besoin de raconter de l'intérieur cette commission d'enquête pour briser certains silences, ceux des victimes mais aussi ceux des institutions et des responsables politiques ?

Oui, je crois que même si le rapport de cette commission d'enquête est accessible sur le site de l'Assemblée nationale, il était extrêmement dense, il a beaucoup d'annexes, beaucoup de documentations techniques. Il était important pour moi, suite à cette proposition de l'éditeur Stock, d'écrire un livre, de rendre accessibles tous les enseignements que j'ai tirés de cette commission d'enquête, et aussi de faciliter à travers ce livre, peut-être, la libération de la parole, la compréhension de ce qu'est une culture de la dénonciation courageuse de violences faites aux enfants. Le système ne doit pas écraser ces personnes courageuses. A travers ce que je raconte dans ce livre je veux essayer de participer aux avancées et à cette culture du courage.

Que pensez-vous de la proposition de la création d'un poste de défenseur des droits de l'enfant par le ministère ?

Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure défense des droits de l'enfant, y compris au sein de l'Education nationale, est une bonne chose. Donc, c'est une bonne annonce du ministre. Après, je serai vigilante, et je crois que Paul Vannier aussi, dans les semaines et mois à venir, que cette nouvelle fonction ne vienne pas se superposer en silo ou

travailler à côté en silo, par rapport à d'autres fonctions existantes. Je pense aux défenseurs des droits, en général. Je pense aussi aux dispositifs du haut-commissaire à l'enfance, occupé par Sarah El-Hairy qui a pris des missions transversales, notamment sur les sujets d'honorabilité dont j'ai parlé avec elle. Je pense qu'il faut que tout ça soit efficace et le défenseur des enfants au sein du ministère de l'Éducation nationale, c'est pour moi quelque chose qui doit vraiment être complémentaire.

Vous décrivez le travail mené avec Paul Vannier, corapporteur aux positions parfois opposées aux vôtres, ainsi que des critiques et pressions venant de votre propre camp. Qu'est-ce qui vous a opposés et que vous a appris cette expérience sur la possibilité, ou non, d'un véritable travail transpartisan ?

Je crois que c'est le chemin du livre. Le chemin du livre, c'est que tout est possible à partir du moment où on est tous les deux travailleurs, rigoureux intellectuellement, de bonne foi et qu'on sait se mettre d'accord sur un sujet qui nous rassemble : **la protection de l'enfance**. C'est dans ce cadre-là que j'ai établi une relation de confiance très forte et durable avec Paul Vannier. Ça n'empêche, que nous restons très opposés sur le rapport aux valeurs républicaines, le comportement à l'Assemblée nationale, les sujets de géopolitique, plein d'autres sujets qui m'opposent à la France Insoumise, mais je peux dire que dans le cadre de cette commission d'enquête, et après, puisqu'on a déposé une proposition de loi ensemble, nous restons unis.

Vous revenez sur certaines auditions de la Commission, notamment celle du Secrétariat Général à l'Enseignement catholique, de la DGESCO et de l'Inspection générale, de

l'IGESR. Qu'en retenez-vous aujourd'hui et qu'ont révélé ces auditions des failles systémiques du pilotage de l'enseignement privé sous contrat ?

C'est un peu difficile à résumer, il faut lire le livre pour cela et le rapport entier de la Commission d'enquête parce que c'est un gros sujet. Ce que je peux dire en tout cas c'est que, non, contrairement à ceux qui nous critiquent, notre commission d'enquête n'est pas un plaidoyer contre l'enseignement catholique. Au contraire, je crois que ça permet à l'Enseignement Catholique, au regard des violences qu'il y a eu très nombreuses dans le passé, de mettre en place les mesures qu'il faut, le plan 3PF, le plan stop violence, les inspections des internats.

Il y a un propre regard de ces établissements sur eux-mêmes pour que le climat scolaire soit amélioré, je pense au harcèlement, mais aussi à la violence potentielle d'adultes sur des enfants. Et donc, je crois qu'au contraire, tous les établissements catholiques sous contrat et hors contrat sont très attentifs aujourd'hui à ce sujet du bien-être de l'enfant et du côté sain de la relation entre l'adulte et l'enfant, même si on peut continuer de s'inquiéter de déclarations du nouveau secrétaire général à l'enseignement catholique, qui parfois est très provoquant sur ces questions-là. On ne sera pas d'accord sur tout. Mais je crois qu'au niveau de chaque établissement et notamment de l'engagement des parents d'élèves qui nous ont, non seulement félicité pour ce travail mais aussi encouragé à le poursuivre, nous avons une forte adhésion de l'enseignement catholique aux mesures qui sont proposées dans la proposition de loi.

Vous écrivez que le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui n'est pas un organe officiel de la République y joue un rôle de lobby. Que dire du rapport de force entre l'état et l'enseignement privé catholique, comment remédier à sa toute-puissance ? quelles préconisations en termes de pilotage de l'Etat ?

Je ne veux pas résumer les travaux que nous avons menés à une lutte de pouvoir, un rapport de force. Pour moi l'enseignement catholique, le secrétariat général est un partenaire de l'Education nationale : les parents confient leurs enfants à ces établissements en toute confiance, l'Etat confie de l'argent public aux établissements qui sont sous contrat. Dans cette mesure, il doit y avoir le respect des règles du contrat, il faut qu'il soit piloté. C'est ce qui n'existe pas avant en fait. Je pense que la loi que nous proposons le permet.

Vous consacrez de longues pages à Riaumont et des passages au lycée Averroès tous deux dans votre circonscription. En quoi ces affaires sont-elles emblématiques des dysfonctionnements que vous dénoncez notamment sur les contrôles et décisions préfectorales et les différences de traitement entre établissements ?

Violette Spillebout

SILENCES BRISES

Violences à l'école



Je crois que le scandale de ce qui s'est passé au village de Riaumont est très proche en ampleur, en force de la violence en nombre d'élèves touchés que le cas de Bétharram qui lui a été beaucoup plus médiatique pendant plusieurs mois. Aujourd'hui, grâce au travail de la commission d'enquête, grâce à l'engagement des victimes, le village de Riaumont est sorti de l'ombre. J'ai bon espoir d'ailleurs qu'il puisse fermer. Les deux cas se ressemblent beaucoup parce qu'il s'agit beaucoup d'élèves placés en internat, éloignés de leur famille notamment dans le nord parce que c'étaient des enfants placés par l'Etat et qui ont subi des violences effroyables allant jusqu'à la torture. Je crois qu'il y a beaucoup de ressemblances dans ces violences systémiques.

Concernant le lycée Averroès, c'est très différent. On peut estimer que s'il y a embigadement, s'il y a atteinte à la liberté de choix et de conscience y compris la liberté religieuse, si les cours d'enseignement religieux sont obligatoires alors qu'ils doivent être facultatifs dans des établissements sous contrat, alors c'est une forme de violence. Mais je ne comparerai pas ce cas avec ceux de Riaumont ou Bétharram. Averroès était un bon cas à étudier

dans notre commission d'enquête parce qu'il y a eu une rupture de contrat d'association. Elle nous a permis d'étudier avec Paul Vannier la façon dont l'Etat peut contrôler, quand il le souhaite un établissement jusqu'à rompre un contrat d'association. C'est à travers cette étude de cas que nous faisons aussi des propositions pour que tous les établissements quelle que soit la confession, soient traités de façon égalitaire en France.

Un an après le début de cette commission d'enquête, quel bilan faites-vous ? Qu'a changé cette commission a changé et que feriez-vous autrement ?

Je crois qu'elle a changé beaucoup de choses. Ce n'est pas immodeste de le dire, je me suis sentie utile pendant la commission d'enquête, je me sens encore utile aujourd'hui : d'abord pour les victimes qui continuent de s'adresser à Paul Vannier et moi-même pour des conseils, pour une action, pour un signalement article 40, pour bouger la justice ou l'Education nationale. Ensuite, elle a été utile pour les médias parce qu'elle a reconnu le travail des journalistes régionaux qui avaient dénoncé, parfois pendant de nombreuses années, dans leurs articles des violences et une omerta qui n'avait pas été entendue ou pas remontée. Le rôle des médias locaux et des médias nationaux a été très important. Enfin elle est utile pour les établissements publics et privés, pour l'Éducation nationale. On a maintenant une proposition de loi concrète qui a été travaillée avec le ministère : il y a une reconnaissance de l'utilité de ce travail. Il faut maintenant qu'elle soit votée.

Il y a eu aussi le renforcement des contrôles avec le plan « Brisons le silence ». Au niveau national, ce sont en 2025

1000 contrôles annoncés, un petit peu moins réalisés, mais c'est quand même une évolution. Ces établissements privés sous contrat n'en avaient pas connu pendant les 30 dernières années. Il y a donc quelque chose qui change. Il faut surveiller, il faut contrôler le gouvernement, c'est aussi le rôle des parlementaires que nous avons avec Paul Vannier. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation un point d'évaluation de ce plan « Brisons le silence » qui a été annoncé par Élisabeth Borne en mai 2025. Un an après, où en sommes-nous, combien de contrôles, quelle efficacité, quelle conclusion ? Tout cela va nourrir les travaux que nous continuons de mener ensemble.

Entretien réalisé par Djéhanne Gani

Violette Spillebout : *Silences brisés, violences à l'école. Stock, février 2026.*